

**DOSSIER DE DEMANDE DE
RENOUVELLEMENT DE
SUBVENTION
LUDOTHÈQUE 2019/2020/2021/2022**

**LUDOTHÈQUE DE :
CENTRE SOCIAL LE LAC**

Dossier à retourner impérativement à la CAF avec les pièces
justificatives
pour le 15 mars 2019 dernier délai.

Montant de la subvention demandée 2019 : 5 520 €

Montant de la subvention demandée 2020 : 5 520 €

Montant de la subvention demandée 2021 : 5 520 €

Montant de la subvention demandée 2022 : 5 520 €

Calcul de l'aide aux ludothèques :

10€/heure de fonctionnement (heures d'ouverture + actions collectives), limité à 552 h/an, soit 5520 euros maximum par an.

PROJET DE FONCTIONNEMENT DE LA LUDOTHÈQUE

IDENTIFICATION

Identification du gestionnaire

Nom-Prénom du responsable : Joëlle BASTIEN

Fonction : Présidente

Téléphone : 03 24 27 08 08 Courriel : centrelac@centrelelac.info

Identification de la personne chargée du dossier de subvention

Nom-Prénom : Bruno LEMOINE

Fonction : Directeur

Téléphone : 03 24 27 08 08 Courriel : centrelac@centrelelac.info

Identification du lieu de l'action

Nom de la ludothèque : Ludothèque centre social Le Lac

Adresse : Maison de Quartier du Lac – Avenue de Gaulle – 08200 SEDAN

Téléphone : 03 24 27 08 08 Courriel : centrelac@centrelelac.info

Identification de l'animateur de la ludothèque

Nom-Prénom : Laura BARDOT

Qualification/Formation/Expérience : BAFA/BAFD stagiaire / BEP CSS

Date d'entrée au poste d'animateur de la ludothèque : Février 2019

Téléphone : 03 24 27 08 08 Courriel : centrelac@centrelelac.info

1- Objectifs de l'action

Poursuivre l'animation et la gestion :

- ✓ D'un lieu d'éducation où l'enfant passe du principe de plaisir au principe de réalité ;
- ✓ D'un lieu qui répond aux besoins de développement de l'enfant par une confrontation au réel, au milieu naturel (ex. : jeu libre, jeu créatif...);
- ✓ D'un lieu de préparation à la vie en société, par l'apprentissage et l'intégration de règles (ex. : règle de vie d'un lieu, règle du jeu...), ainsi que l'aptitude à négocier ;
- ✓ D'un lieu qui promeut des valeurs comme la tolérance et le respect de l'autre ;
- ✓ D'un lieu qui soutient à la fonction parentale ;
- ✓ D'un équipement culturel dans la vie sociale, mais aussi en tant que structure informative, notamment sur le marché du jeu ou sur l'existence de modèles éducatifs divers ;
- ✓ D'un espace d'éveil, de prévention et de mixité sociale, de socialisation et d'intégration de l'enfant dans la société ;
- ✓ D'un lieu innovant du soutien à la parentalité et comme un espace privilégié pour l'épanouissement des personnes pendant leur temps libre ;
- ✓ Réfléchir à la place et à l'intérêt du jeu dans la vie des jeunes enfants ;
- ✓ Repérer dans le marché des jouets des supports adaptés
- ✓ Réfléchir à la place du jeu dans l'accueil de l'enfant et de sa famille.

2- Contenu du projet :

Détaillez comment vous concevez le prêt ou la location de jeux, les animations collectives envisagées, les temps de jeu sur place, les actions de soutien à la fonction parentale

Déclinez la conception de l'accueil, les principes, la fréquence, comment est-il organisé, avec qui ?

Précisez si vous envisagez l'itinérance de la ludothèque et les modalités de cette itinérance.

Le prêt de jeux :

La ludothèque du centre Le Lac dispose d'une gamme de près de 500 jeux et jouets.

Tout type de jeux : des jeux de règles, des jeux symboliques, des jeux d'assemblage, des jeux d'éveil...

La ludothécaire sera là pour conseiller et faire tester les jeux afin de choisir celui (ou ceux) qui conviendra le mieux aux attentes des familles.

Emprunter à la Ludothèque permettra aux parents :

- ✓ De compléter un jeu de la maison (une grande cuisine pour jouer avec la dinette, une extension d'un jeu de société) ;
- ✓ De découvrir un jeu qu'ils hésitent à acheter ;
- ✓ De jouer avec des jeux qui se trouvent difficilement dans le commerce ;
- ✓ D'emprunter pour un événement spécifique (soirée jeu entre adultes, accueil ponctuel d'un enfant d'âge différent du vôtre, fête d'anniversaire ou de famille)

La ludothécaire mettra à la disposition des parents l'ensemble des jeux et jouets de la structure pour une durée maximale de 2 semaines, à raison de 4 jeux par adulte adhérent (parents, grands-parents, oncles, tantes, etc.) et 2 jeux durant la période des vacances.

Pour des raisons de gestion, de fragilité, de sécurité, certains jeux et jouets ne seront pas prêtés (Playmobil, DS, jeux vidéo, etc.).

La ludothécaire dialoguera avec l'emprunteur sur l'utilisation des jeux (conseils, règles, etc.). Il les vérifiera lors de l'emprunt et du retour en présence des parents. Cette démarche s'appliquera aussi aux ALSH, CLAS et à l'Accueil de jeunes du centre social Le Lac.

Jeu et apprentissage :

Le jeu est un vecteur d'apprentissage reconnu. Il permet de développer et de consolider diverses compétences. Il apparaît aujourd'hui comme un outil d'innovation pédagogique pour permettre au joueur de mobiliser des ressources et compétences spécifiques. La ludothécaire, la Directrice des ALSH et la Coordonnatrice du Clas établiront un projet transversal au bénéfice de leurs animateurs qui favorisera le rôle et la place de l'activité ludique en lien avec les apprentissages formels et informels. Il s'agira de concevoir, proposer et évaluer une activité ludique en utilisant les jeux et jouets de la ludothèque en lien avec les apprentissages.

Un bilan sera effectué avec les emprunteurs afin qu'ils partagent leur analyse et recommandent éventuellement le jeu et le jouet à d'autres parents ou coéducateurs.

Le prêt sera totalement gratuit, il sera aussi important que le jeu sur place. La ludothécaire apportera un soin particulier sur les conseils, le choix des jeux, etc.

Animations collectives :

Des manifestations et créations d'animations thématiques autour du jeu et du jouet seront organisées chaque trimestre au sein de la ludothèque (Tournois, lego familles, concours de KAPPLA, etc.).

Une quarantaine d'élèves du lycée Pierre BAYLE fréquentent quotidiennement le hall d'accueil de la Maison de quartier. La ludothécaire mettra à leur disposition des jeux et

proposera aussi des animations. En tant que professionnel, il n'est pas toujours facile d'intéresser les adolescents et les jeunes mineurs à notre animation jeu : quels jeux choisir ? Comment les proposer ? Comment se positionner ?

En partant des spécificités de ce public, la ludothécaire définira le cadre de son intervention répondant aux besoins de ces jeunes adultes (jeu de rôle, jeu vidéo et jeu de société...).

Le club des aînés du centre social Le Lac sera aussi sollicité. Le jeu leur permet de rompre l'isolement et de se divertir. Il permet d'entretenir la mémoire et la concentration. Durant ces animations, la ludothécaire sera épaulée par les animatrices bénévoles du club qui connaissent bien ce public particulier et ses difficultés. Lors de ces ateliers, différents jeux seront proposés. D'autres moments seront plus individuels, autour de thèmes avec des jeux de lettres ou de connaissances. Les différentes collections acquises au cours des années par la ludothèque permettent de sortir du trop bien connu Scrabble et d'aller à la découverte de jeux.

La ludothèque participera chaque fois qu'elle en aura l'occasion à des manifestations diverses et variées (animations en centre-ville, RAMMA, fête de l'échange de l'ACPSO...).

Par ailleurs, un projet « réparation et entretien » sera mis en œuvre en étroite collaboration avec l'Accueil de Jeunes. Il s'agira d'initier les adolescents aux réparations des vélos, kartings, etc. dans une démarche d'intérêt général. Ils pourront aussi emprunter le matériel de la ludothèque et plus particulièrement les kartings.

Des temps de jeu sur place libres ou animés :

La ludothèque est constituée de plusieurs salles et univers par thème ou par âge : le coin éveil de bébés, le coin jeux en bois, garage, les répliques miniatures, les ateliers, l'espace avec tables et chaises pour les jeux de société, etc.

Le jeu chez l'enfant de moins de 3 ans :

Le jeu est une activité déterminante dans le développement du jeune enfant. Pourtant, il n'est pas toujours évident de choisir des jouets adaptés, de savoir comment aménager l'espace de jeu et de trouver notre place de professionnel.

La ludothécaire réfléchira à la place et à l'intérêt du jeu dans la vie des jeunes enfants. Elle repérera sur le marché des jouets et des supports adaptés. Elle réfléchira à la place du jeu dans l'accueil de l'enfant et de sa famille.

Le cadre ludique :

La ludothécaire aménagera les espaces de jeu qui ont une influence sur le comportement des publics. Elle créera ainsi de bonnes conditions de jeu pour la mise en place de séances de jeux efficaces. Elle identifiera les éléments du cadre ludique en fonction des besoins et des compétences des joueurs. Elle choisira ainsi des jeux et des jouets adaptés.

Une salle de motricité sera mise à la disposition des parents, ainsi qu'une salle polyvalente pour l'évolution des trottinettes, vélos, engins, etc.

Le tout petit aime jouer avec son corps. Les espaces de jeu propices à la motricité libre offrent des opportunités d'éveil et favorisent un développement harmonieux. C'est pourquoi la ludothécaire a pensé la place d'adulte et choisi les supports de jeu afin de permettre une activité libre et autonome.

Grâce à sa connaissance des bénéfices moteurs, émotionnels et sociaux de la motricité libre chez le jeune enfant elle permettra la motricité libre en toute sécurité auprès du jeune public. Elle sensibilisera les différents acteurs éducatifs de l'enfant à l'intérêt de la motricité libre par le jeu.

Elle créera aussi un parcours de motricité, car les ateliers d'éveil moteur deviennent incontournables dans le monde de l'enfance et de la petite enfance.

Enfin, une grande cour extérieure permettra l'utilisation des jeux géants, kartings et trampolines.

Accompagner le jeu libre de l'enfant à l'extérieur :

Pendant les beaux jours, des Rosalies et des kartings stationnés devant la Maison de quartier seront mis à disposition des familles. Elles pourront faire le tour du quartier en utilisant les voies cyclables.

Pourtant fondamental pour l'enfant, le temps alloué au jeu libre à l'extérieur est de plus en plus limité. Quelles conséquences sur son comportement et son épanouissement ? Entre liberté et sécurité, en tant qu'animateur, comment accompagner ce jeu particulier ?

- ✓ Connaître l'intérêt du jeu libre en extérieur pour l'enfant ;
- ✓ Comprendre le rôle de l'animateur dans le jeu extérieur de l'enfant ;
- ✓ Découvrir les outils permettant de proposer du jeu libre à l'extérieur.

Cette thématique sera abordée avec les parents, mais aussi avec les animateurs des ALSH du centre social Le Lac.

La ludothécaire assurera l'accueil, l'encadrement des personnes autour du jeu. Elle testera les jeux au préalable afin d'en connaître toutes les règles. Elle donnera aux parents la possibilité de jouer.

Les jeux de société :

De la découverte à l'animation, le jeu de société sera un support fréquemment utilisé pour des animations ludiques auprès des enfants. Pour une animation de qualité avec le jeu de société, il est nécessaire de :

- ✓ Connaître ce support et les conditions pour favoriser la situation de jeu ;
- ✓ Connaître l'histoire et la culture du jeu de société contemporain ;

- ✓ Analyser des jeux de société pour savoir à qui les proposer ;
- ✓ Être capable d'animer des séances de jeux de société en instaurant un cadre adapté à son public.

La ludothécaire tiendra une veille sur Internet en étroite collaboration avec l'Association des Ludothèques Françaises afin de sélectionner les nouveaux jeux qui peuvent être aussi primés par des organismes spécialisés. Elle essayera seule, ou en groupe, les jeux pour pouvoir les conseiller et en expliquer le fonctionnement aux parents qui souhaitent les utiliser.

Le jeu symbolique :

Il participe au développement harmonieux de l'enfant. Peu compris par les adultes, il tend à disparaître du quotidien des enfants. La ludothécaire initiera les parents pour en comprendre la richesse et le favoriser. Elle fera découvrir les différents types de jeux symboliques et fera connaître l'intérêt de ces jeux dans le développement de l'individu. Elle aménagera un espace de jeu symbolique en choisissant des objets adaptés.

Techniques Kapla :

Le KAPLA est un support ludique intergénérationnel. Ce jeu est un excellent outil d'animation collective et peut offrir des temps d'échanges, de solidarité et de convivialité. Des initiations seront organisées pour manipuler, expérimenter des milliers de planchettes KAPLA et acquérir des techniques afin de mieux découvrir toutes les possibilités.

- ✓ Apprendre des techniques de construction inspirées de l'architecture,
- ✓ Développer sa créativité à partir des planchettes Kapla.

Pendant les heures d'accueil du public, la ludothécaire restera à la disposition de chacun pour les guider ou jouer avec eux, s'ils en font la demande. Elle organisera aussi des ateliers de jeux. Animer les jeux ne suffit pas, elle devra aussi transmettre sa passion aux autres, leur apprendre les règles du jeu, etc.

En raison de son expérience, elle sera à l'aise avec tous les supports ludiques. Il sera sans cesse dans l'analyse de sa pratique. Après chaque action, des réunions avec le Directeur du centre social Le Lac et ses collègues de la ludothèque itinérante, permettront à chacun de parler de ses activités, de ses difficultés, de sa façon de faire. Une réunion hebdomadaire sera organisée avec toute l'équipe.

Les actions de soutien à la fonction parentale :

Un lieu d'accompagnement à la fonction parentale

La ludothèque offrira des conditions favorables pour que l'art d'être parent puisse se déployer.

Ce lieu sera propice à la valorisation des rôles et compétences des parents : en les accompagnant sans jugement ni sanction, en leur redonnant confiance, en s'appuyant sur leur savoir-faire.

Il s'avère important de conforter et soutenir les parents. Il faut développer les échanges et les relations entre les parents. Ainsi, l'accueil, les échanges, le dialogue et l'écoute sont les maîtres-mots dans l'accompagnement parental.

Par ailleurs, dans le cadre de la ludothèque, le parent ne doit pas se situer dans un idéal de monde, ne pas être habile dans certains jeux et être moins fort dans certains domaines.

Le parent est ainsi perçu tout simplement dans son aspect d'être humain, avec ses forces et ses faiblesses.

L'appui à la parentalité a pour objectif de conforter, soutenir et aider les parents à construire les repères nécessaires à l'exercice de leur rôle de parents.

Il faudra valoriser le soutien à la fonction parentale :

- ✓ En responsabilisant enfants et familles sans se substituer à eux ;
- ✓ En permettant une dynamique d'échanges entre personnes ;
- ✓ En associant les parents à la vie de la ludothèque et à la mise en place de projets et activités diverses.

Il importe également de respecter les finalités que les parents assignent à la ludothèque : lieu de loisir, lieu de détente, lieu culturel, lieu de sociabilité ou bien encore structure utilisée dans une stratégie éducative.

Accueil

Relation parent – professionnel

À la ludothèque, **le parent** pourra observer et avoir des échanges d'adulte à adulte. Il pourra aussi rechercher conseils, aide et soutien auprès de la ludothécaire.

Le parent pourra se sentir conforté, aidé, soutenu ou même éclairé sur les attitudes éducatives, en voyant notamment l'attitude du professionnel, la ludothécaire en l'occurrence.

Envers autrui, la ludothécaire devra avoir une attitude souple, discrète, compréhensive et être à l'écoute. Elle apparaîtra donc comme la garante du cadre et de l'éthique du lieu.

Pour des raisons d'hygiène et pour maintenir une propreté maximum, les enfants et les parents devront venir avec leurs propres chaussons.

Les enfants seront encadrés, en permanence, d'un adulte durant leur présence à la ludothèque. En cas d'affluence du public, la ludothécaire sera dans l'obligation, pour des raisons de sécurité et de bon fonctionnement, d'organiser un roulement pour limiter le temps de présence des adhérents. La ludothèque ne se substitue pas à un mode de garde (halte-garderie...).

Les principes :

Penser le jeu libre comme objet culturel, support éducatif, thérapeutique et vecteur social
Contribuer à l'épanouissement de tous les individus à travers le jeu en favorisant un espace d'autonomie, de créativité et de liberté.

Consolider, favoriser, prioriser :

- ✓ L'éducation par rapport aux besoins de l'enfant (grandir, avoir et préserver des capacités de transformation et pouvoir s'adapter, mais aussi pouvoir intégrer des règles de vie).
- ✓ L'insertion dans la société, par l'apprentissage de règles.
- ✓ La fonction éducative pour qu'elle ne se réduise pas à une relation interpersonnelle parent-enfant, car celle-ci revêt une importance sociale.

Un lieu empreint de modèles éducatifs :

La ludothèque contribuera à la construction d'une éducation « sereine ». En effet, la ludothèque sera un espace de rencontres, de présentation notamment de modèles éducatifs. On pourra voir autrui dans son approche éducative vis-à-vis d'un enfant.

Ce lieu offrira l'opportunité de rencontre d'autres parents et adultes, d'observer leurs attitudes et d'avoir des échanges avec eux.

La ludothèque sera aussi un lieu pour observer notamment le style d'intervention éducative de la ludothécaire envers l'enfant, une intervention ni autoritaire ni permissive, alliant souplesse et fermeté.

Ainsi, au sein de la ludothèque, il y aura une régulation des relations interpersonnelles, une certaine médiation dans l'approche éducative.

Un lieu d'apprentissage de l'autorité parentale :

Le parent pourra voir d'autres modèles d'éducation parentale en venant à la ludothèque. Ainsi, le parent peu sûr de son autorité parentale pourra petit à petit asseoir celle-ci, aidé par un cadre offrant de multiples exemples d'éducation parentale.

La ludothèque apparaîtra donc comme un lieu d'expérimentation du rôle éducatif et parental.

Le conseil et l'information sur les jeux :

La ludothécaire identifiera les besoins des parents, des coéducateurs et adoptera les postures appropriées :

- ✓ Elle présentera les jeux,

- ✓ Transmettra les règles du jeu ;
- ✓ Accompagnera dans le jeu ;
- ✓ Sera à l'écoute ;
- ✓ Facilitera l'entrée en jeu et soutiendra la qualité du jeu ;
- ✓ S'adaptera au public

3- Quels sont les publics ciblés : (âges, écoles, Alsh ...)

Les enfants âgés de 0 à 12 ans seront accueillis au sein des locaux de la ludothèque. Les parents dont les enfants sont âgés de plus de 12 ans pourront utiliser le service des prêts.

La priorité sera donnée aux familles en situation de fragilité sociale ou qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur développement harmonieux.

- ✓ Familles monoparentales en déliaison sociale ou familiale.
- ✓ Couples ayant des difficultés d'éducation ou d'autorité parentale.
- ✓ Parents divorcés.
- ✓ Familles ayant des difficultés relationnelles ou des manques de repères concernant l'éducation des enfants.
- ✓ Grands-parents.

Ces parents en couple ou seuls ont des difficultés dans l'éducation et l'autorité par rapport à leurs enfants. Ils manquent de repères et ont besoin d'informations sur leur rôle d'éducateur et leur place dans la famille. Certains ont des mesures éducatives ou de placement, d'autres relèvent de la réussite éducative.

Certains parents sont isolés et ne pratiquent aucun loisir avec leurs enfants.

4- Quels sont les moyens mis en œuvre pour favoriser le lien parents-enfants (actions, modalités d'accueil...)?

En ce qui concerne le soutien à la parentalité, celui-ci se situe par rapport à 3 axes :

- La question du lien social et de la cohésion sociale :

Il faut favoriser les rencontres, le « mieux vivre » ensemble sur un même territoire, dans un même espace.

- L'enjeu de la prévention précoce :

La bientraitance des parents tend à favoriser une meilleure éducation parentale envers l'enfant.

- La cohérence éducative :

Il faut favoriser la cohérence et la continuité dans l'éducation dans une démarche de coéducation en parallèle à celle des parents.

Il importera d'élargir le soutien à la parentalité dans les relations sociales.

La ludothèque se situera en tant qu'acteur social.

Elle s'inscrira dans un projet éducatif et de socialisation. Elle apportera notamment un soutien socioculturel. Elle aidera et soutiendra également de manière informelle les parents.

Ainsi, il faudra favoriser le temps d'échanges entre parents et enfants.

Il importera également de fournir des lieux et des repères aux parents dans leur fonction parentale.

Il faudra conforter la fonction parentale et les capacités parentales à partir d'équipements divers (ex. : école, lieu de loisirs...).

Le lien parent-enfant :

Ce lieu donnera à l'individu la possibilité de rompre sa solitude (ex. : dans le cas d'un parent seul, isolé ou déraciné...);

Pour le parent, il importera de pouvoir se poser et desserrer les contraintes du travail, de «suspendre» le quotidien. La ludothèque offrira aux parents une possibilité de se «relâcher».

Dans ce lieu, le parent pourra aussi prendre du temps pour lui en toute tranquillité d'esprit, pendant que l'enfant jouera avec d'autres en toute sécurité et en confiance, tout en restant vigilant.

Grâce à la ludothèque, le parent se libèrera de son emprise sur l'enfant.

Elle offrira au parent la possibilité de se « poser », mais aussi de prendre du temps, de partager son temps.

La ludothèque favorisera le lien parent / enfant à travers le jeu, en mettant en évidence les compétences de l'enfant en situation de jeu.

Le jeu offrira au parent l'occasion de découvrir les capacités de son enfant (ex. : adresse, rapidité, logique...), de porter sur lui un regard neuf.

Le jeu pourra aussi alimenter le sentiment d'estime de soi.

À travers le partage du jeu, parents et enfants pourront aussi se découvrir ou redécouvrir des capacités personnelles.

Le parent pourra observer son enfant, voir les choix de ce dernier et les activités ludiques auxquelles il se livrera.

Le parent pourra également proposer des jeux ou jouer aux jeux choisis par son enfant et partager ainsi un moment privilégié avec son enfant.

Dans ces moments d'échanges autour du jeu, le parent donnera de son temps, il effectuera par là un « acte d'amour ».

La ludothèque permettra donc d'observer, voire même découvrir son enfant face à un matériel ludique, et ce dans un lieu collectif.

Grâce à ce lieu, les parents pourront porter un regard différent sur leur enfant en le voyant dans un autre contexte avec d'autres personnes, enfants ou adultes et du matériel ludique diversifié.

Voir jouer, ou jouer avec son enfant, c'est prendre le temps d'une « récréation », de réinvestir son propre espace potentiel ;

Les parents seront également « acteurs » de la socialisation de leur enfant. Les parents venant à la ludothèque sont, en général, conscients des enjeux du jeu (plaisir, détente, aptitudes sollicitées...) et de l'importance de ce dernier dans le développement de l'enfant.

Certains parents choisissent en effet avec parcimonie les jeux à emprunter.

Sur place, les parents pourront aussi observer leur enfant, participer à ses jeux et respecter le jeu de l'enfant (par exemple sans l'interrompre brutalement ni lui imposer des pistes d'exploitation d'un jeu).

Certains parents veilleront aussi à favoriser progressivement l'autonomie de leur enfant.

La ludothèque sera, en effet, un lieu offrant des repères dans le temps et l'espace et des référentiels humains et matériels, mais elle sera aussi un lieu d'expérimentation et de rencontres diverses.

La ludothèque pourra être également source d'échanges, de « savoirs ludiques » entre parents et enfants. La transmission culturelle d'un bagage ludique pourra être source de valorisation pour tout être détenteur d'un savoir particulier.

OBJECTIFS

1- Quels sont les objectifs poursuivis ?

- ✓ Créer un environnement favorable aux conditions et à la qualité de l'accueil ;
- ✓ Favoriser l'autonomie du public en aménageant l'espace et en encadrant le public ;
- ✓ Accompagner, conseiller, mettre en jeu, et jouer également avec les personnes ;
- ✓ Garantir un accueil respectant les rythmes des personnes accueillies et leur individualité ;
- ✓ Permettre à l'individu de s'exprimer dans le jeu ;
- ✓ Savoir observer et évaluer la pertinence de l'activité au regard des objectifs de la ludothèque (aménagement de l'espace, choix des jeux...)

Nous pouvons dire que la ludothèque sera une structure très orientée par l'informel, laissant se développer les activités ludiques et les relations entre usagers ou avec le personnel, sans les formaliser.

La ludothèque apparaîtra comme une structure « témoin » des relations et du lien parent enfant.

Dans ce lieu, il y aura un tissage de liens, l'instauration de moments privilégiés entre parents et enfants.

À la ludothèque, des activités se dérouleront, des attitudes et comportements seront observés et même induits.

Les adultes et les professionnels devront avoir conscience de leur responsabilité éducative à l'égard des mineurs. La responsabilité incombera à tous les adultes entourant des enfants. Soulignons le fait que l'on pourra favoriser la construction de points de repère dans l'exercice du rôle parental au quotidien.

À la ludothèque, le parent pourra se sentir allégé, soutenu dans sa mission éducative, ce qui engendrera indirectement une forme de soutien à la parentalité.

En ce qui concerne la ludothèque et le soutien à la fonction parentale, il ne pourra s'agir d'un lien direct entre les deux. Il s'agira d'effets induits, non recherchés et non voulus, de l'activité de la ludothèque définie par une autre intention, celle de donner à jouer, engendrant d'autres effets, tel le plaisir du divertissement.

On constate aussi des effets induits et produits par la fréquentation d'une ludothèque, ceci chez les enfants, en sachant qu'ils fortifient l'éducation donnée par les parents.

Ainsi, la ludothèque participera à une réappropriation collective de l'éducation, ceci de façon implicite et sans le vouloir.

La ludothèque offrira donc des conditions favorables aux parents. Elle sera respectueuse de ces derniers tant dans leur diversité socioculturelle que dans leurs attentes, afin qu'ils puissent s'exercer à l'art d'être parents.

1-Implantation du lieu

Local indépendant, spécifique

X Local spécifique intégré dans:

X Un centre social, précisez : **CENTRE SOCIAL LE LAC – MAISON DE QUARTIER DU LAC – AVENUE DE GAULLE – 08200 SEDAN**

Un lieu d'accueil d'enfants, précisez :

Autre, précisez :

L'espace est-il suffisamment spacieux pour le stockage des jeux et accueillir les animations collectives ?

Oui X Non

Le local respecte-t-il les normes en vigueur concernant l'accueil du public ?

Oui X Non

Le local est-il adapté à l'accueil du public en situation de handicap ?

Oui X Non

2- Amplitude d'ouverture de la Ludothèque (accueil du public)

Les temps de préparation des actions, d'installation ou de rangement de la salle ne sont pas à comptabiliser dans les heures de fonctionnement. Seules les heures d'accueil effectives du public doivent l'être.

Année 2019 – 2020 – 2021 - 2022

ACCUEIL DU PUBLIC : PRET, LOCATION DE JEUX, JEUX SUR PLACE

Hors vacances scolaires

NB D'HEURES	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
MATIN	FERMÉE	9H/12H	FERMEE	FERMEE	9H/12H
APRES-MIDI	14H/18H45	13H30/17H45	14H/18H30	16H/18H45	13H30/17H45

Amplitude hebdomadaire prévisionnelle : 26 heures 30 minutes

Vacances scolaires

NB HEURES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	10H/12H	10H/12H	10H/12H	10H/12H	10H/12H
APRES-MIDI	13H30/17H30	13H30/17H30	13H30/17H30	13H30/17H30	13H30/17H30

Amplitude hebdomadaire prévisionnelle : 30 heures

ACTIONS COLLECTIVES (ACTIONS MENEES EN DEHORS DES HEURES D'OUVERTURE DE LA LUDOTHEQUE)

Actions collectives prévues dans l'année : 5

NOMBRE D'HEURES TOTAL ANNUEL

	ACCUEIL PUBLIC	ACTIONS COLLECTIVES	TOTAL
NOMBRE D'HEURES TOTAL ANNUEL	848 HEURES PERIODE SCOLAIRE (26,5 H x 32 SEMAINES) 300 HEURES PERIODE VACANCES SCOLAIRES (30 H X 10 SEMAINES) TOTAL PREVISIONNEL OUVERTURE PAR AN : 1 148 HEURES	20 HEURES (2 ACTIONS COLLECTIVES PAR AN PREVUES)	1 148 HEURES + 20 HEURES = 1 168 HEURES

L'amplitude d'ouverture de la ludothèque est la même pour 2019, 2020, 2021, 2022

Oui (Passez directement à « 3- Modalités de participation financière »)

Non (Merci de remplir le prévisionnel pour 2020, 2021 et 2022)

3- Modalités de participation financière (les tarifs doivent être accessibles à tous) :

Montant de l'adhésion : 11 € / par an / par adulte et 6 € / par an / par enfant (adhésion gratuite à partir du 3^e enfant)

Tarif pour le prêt : Gratuit

Tarif des animations collectives : Gratuites

Des bénévoles sont-ils sollicités pour encadrer les activités ?

OUI

NON

Si oui, quelles sont les modalités d'intervention ?

Le rôle d'un bénévole est d'aider la ludothécaire dans la gestion des prêts et retours de jeux (vérification des contenus, etc.), de participer aux différentes parties de jeux et à leur mise en place, ainsi que de veiller au bon fonctionnement de l'espace ludothèque. La bienveillance et le respect de chacun sont primordiaux afin que chacun trouve sa place et profite de ce moment en famille !

En matière d'accueil et d'intégration :

- ✓ Accueillir et considérer le bénévole comme acteur à part entière de la réalisation de son projet
- ✓ Lui confier un rôle adapté en fonction de ses envies, compétences, disponibilités et motivations ;
- ✓ Définir ses missions, responsabilités et activités ;
- ✓ L'aider à s'insérer et s'épanouir dans l'équipe ;
- ✓ Assurer son accompagnement par un salarié ou un bénévole.

En matière d'information :

- ✓ L'informer clairement sur les finalités de l'association, son projet associatif et les principaux objectifs de l'année ;
- ✓ L'informer sur l'obligation de devenir adhérent de l'association ;
- ✓ Lui donner les statuts et le règlement intérieur.

En matière de gestion et de développement des compétences :

- ✓ Lui proposer des temps de formation en lien avec les missions du bénévole au centre social par tous les moyens nécessaires et adaptés ;
- ✓ Organiser des temps d'accueil et d'échanges pour les bénévoles et les salariés du centre social ;
- ✓ L'inviter à participer aux différentes manifestations et rencontres organisées par le centre social ;
- ✓ Organiser des points sur les difficultés rencontrées, les centres d'intérêt et les compétences développées par l'intermédiaire des référents et parrains ;

- ✓ Aider le bénévole, s'il le souhaite, dans des démarches de validation des acquis de l'expérience.

En matière de couverture d'assurance :

- ✓ Lui garantir la couverture et le bénéfice de l'assurance responsabilité civile dans le cadre des activités confiées.

Le bénévole s'engage à l'égard du centre social : l'activité bénévole est librement choisie, il ne peut donc pas exister de liens de subordination au sens du droit du travail entre le centre social et ses bénévoles. Mais ceci n'exclut pas le respect des lois et des consignes suivantes :

- ✓ Remplir et signer une fiche d'adhésion bénévole ;
- ✓ Accepter les principes de l'association et se conformer à ses objectifs ;
- ✓ Se sentir responsable et solidaire de la promotion et du développement de l'association et de son projet associatif ;
- ✓ Assurer le rôle choisi avec sérieux, régularité et discrétion, dans le respect des convictions et opinions de chacun ;
- ✓ Collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle avec les autres bénévoles, salariés permanents et dirigeants de l'association ;
- ✓ Suivre dans la mesure de ses possibilités les actions de formation proposées par le centre social
- ✓ Appliquer et faire appliquer le règlement et le cadre pédagogique relatif à l'activité, s'il est animateur d'un atelier ;
- ✓ Respecter les consignes de sécurité et les règles de vie de l'association ;
- ✓ En cas d'indisponibilité sur un engagement pris, prévenir suffisamment tôt le référent, afin de ne pas entraver le bon fonctionnement de l'association ;
- ✓ Informer le référent de tout problème ou difficulté rencontrés.
- ✓ Rupture d'engagement : l'association conserve le droit d'interrompre l'activité du bénévole, après échanges, mais, dans toute la mesure du possible, en respectant des délais de prévenance raisonnables. De même le bénévole peut interrompre à tout moment son engagement. Il doit informer son référent dans un délai raisonnable également.

4-Comment envisagez-vous de communiquer sur votre action ?

- ✓ Brochure des activités du centre social
- ✓ Site Internet
- ✓ Facebook
- ✓ Twitter
- ✓ Flyers
- ✓ Journal L'Union
- ✓ Radio 8
- ✓ Panneaux lumineux de la Ville

ENCADREMENT

NOM ET PRENOM	DUREE DE TRAVAIL (ETP)	QUALIFICATION	CDI	CDD
Laura BARDOT	0,81	Animatrice		X

Y a-t-il des mises à disposition de personnel : OUI NON X

Quelles sont les formations prévues ? Précisez lesquelles

La formation « Animateur Jeu » permet d'acquérir et de compléter ses compétences pour mettre en place, animer, gérer et évaluer des espaces de jeu.

4 stages déterminés selon une spécialité choisie un stage pratique de 35h dans un lieu de jeu, un suivi individualisé par un formateur. Le diplôme FM2J est délivré à la suite de la soutenance d'un projet d'études d'Animateur Jeu. Pré-requis : expérience professionnelle ou bénévole.

PARTENARIATS

1- Quels sont les partenariats envisagés ? Précisez pour quelles actions?

ALSH
CLAS
Accueil de jeunes

Partenariats financiers :

Ville de Sedan : prêt de locaux et Conseil Départemental, Caisse d'Allocations Familiales.

1- Quels indicateurs vous permettront d'apprécier l'atteinte des objectifs prévus ?

Intitulé de l'action : LUDOTHÈQUE

Objectif général	Objectif(s) opérationnel(s)	Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de collecte des données pour renseigner les indicateurs
Favoriser le lien parents/enfants.	Mettre en œuvre : Le jeu sur place libre ou animé ; Le prêt des jeux ou jouets gratuits	Soutenir et repositionner les parents dans leur rôle et assurer un lien fort entre l'enfant et le parent.	Présence des parents et des enfants dans les actions.	Tableau de bord (participation, motivation, prise de parole) Feuilles de présence des participants Suivi de l'échéancier Réunion d'équipe Compte-rendu des actions
Revaloriser les parents dans leur fonction parentale	Mettre en œuvre : L'organisation de manifestations, création d'animations thématiques autour du jeu et du jouet. Mettre en œuvre : Conseil et de l'information sur les jeux, les jouets et la mise en jeu.	Développer le vivre ensemble et créer un lieu d'accueil et de rencontre Développer la participation des habitants et la cohésion sociale.	Implication et motivation des familles. Implication des partenaires. Nombre d'actions à l'initiative des familles.	Suivi du budget Évaluation des écarts Fiche de satisfaction des publics, des partenaires, des intervenants.

2- Quels sont les outils d'évaluation prévus ?

Tableau de bord (participation, motivation, prise de parole)

Feuilles de présence des participants

Suivi de l'échéancier

Réunion d'équipe

Compte-rendu des actions

Suivi du budget

Évaluation des écarts

Fiche de satisfaction des publics, des partenaires, des intervenants.

Fait à SEDAN, le 11/03/2019

Joëlle BATSIEN, Présidente



CENTRE SOCIAL LE LAC
Maison de Quartier du Lac
Avenue de Gaulle - 08200 SEDAN
03.24.27.08.08 - 06.81.72.31.03
centrelac@centrelac.info

LUOTHÈQUE DE CENTRE SOCIAL LE LAC
BUDGET PREVISIONNEL 2019 (arrondis à l'euro)

Exercice 2019

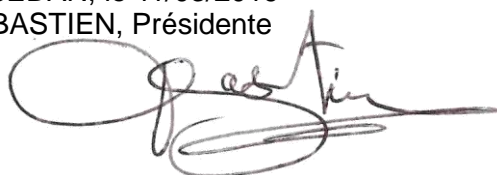
date de début : 01/01/2019

date de fin : 31/12/2019

	CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
660	ACHATS	30070	PRODUITS DES SERVICES RENDUS	5 520
	ACHATS DE PRESTATIONS POUR ACTIVITES		PRESTATION DE SERVICE CAF	5 520
	EDF/GDF/EAU/CARBURANT			
	Petit matériel fourniture entretien		Fonds publics et territoires : CNAF (arrondi à l'euro inférieur)	
	Fournitures administratives et de bureau			
	Autres fournitures prod. Pharma	300	Participations des usagers	
	Alimentation – Boissons		Produits des activités	
61	SERVICES EXTERIEURS	250	74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	19 043
	Loyers et charges locatives		Subvention Etat	
	Locations de matériel			
	Entretien et réparations	250	Subvention région	
	Primes d'Assurance			
	Documentation, colloque		Subvention département	3 000
	Formation des bénévoles			
			Subvention communale	8 243
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	0		
	Personnel extérieur (facturé)		Subvention exploitation CAF	
	Honoraires			
	Publicité – Publications		Subvention exploitation EPCI (interco)	
	Transports d'activité et d'animation			
	Déplacements, missions, réceptions		Subvention exploitation entreprise	
	Frais postaux et de télécommunications			
	Services bancaires		Agence de services et de paiements (ex CNASEA - emplois aidés)	7 800
	Formation des Professionnels			
	Cotisations fédérations ou associations		Subv autre entité publique	
63	IMPOTS ET TAXES	359		
	Impôts et taxes liés aux salaires	359	Subvention MSA	
	Autres impôts et taxes			
			75 AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	4 234
			Cotisations	
64	CHARGES DE PERSONNEL	17 228	Dons	
	Salaires		Logistique	4 234
	Salaires emplois aidés	15 600		
	Charges Sécurité sociale et prévoyance	1 628	76 PRODUITS FINANCIERS	0
	Autres charges sociales			
			77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	10 660		
	Logistique	10 660	78 REPRISE SUR PROVISIONS	0
66	CHARGES FINANCIERES	0		
			79 TRANSFERT DE CHARGES	0
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0		
68	DOTATIONS	0		
	Dotation aux amortissements			
	Dotations aux provisions			
86	CHARGES SUPPLETIVES	0	87 CONTREPARTIE CHARGES SUPPLETIVES	0
	Mise à disposition de personnel		Contrepartie des mises à disposition	
	Mise à disposition de locaux			
	Prestations techniques			
	EXCEDENT		DEFICIT	
	TOTAL Charges	28 797	TOTAL Produits	28 797

Fait à SEDAN, le 11/03/2019

Joëlle BASTIEN, Présidente



LUDOTHÈQUE DE CENTRE SOCIAL LE LAC
BUDGET PREVISIONNEL 2020 (arrondis à l'euro)

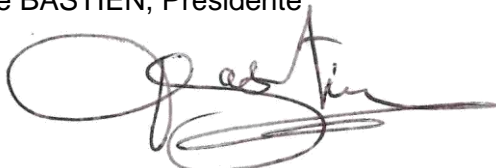
Exercice 2020

date de début : 01/01/2019

date de fin : 31/12/2020

	CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
660	ACHATS	306 70	PRODUITS DES SERVICES RENDUS	5 520
	ACHATS DE PRESTATIONS POUR ACTIVITES		PRESTATION DE SERVICE CAF	5 520
	EDF/GDF/EAU/CARBURANT			
	Petit matériel fourniture entretien		Fonds publics et territoires : CNAF (arrondi à l'euro inférieur)	
	Fournitures administratives et de bureau			
	Autres fournitures prod. Pharma	306	Participations des usagers	
	Alimentation – Boissons		Produits des activités	
61	SERVICES EXTERIEURS	255	74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	19 397
	Loyers et charges locatives		Subvention Etat	
	Locations de matériel			
	Entretien et réparations	255	Subvention région	
	Primes d'Assurance			
	Documentation, colloque		Subvention département	3 000
	Formation des bénévoles			
			Subvention communale	8 697
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	0		
	Personnel extérieur (facturé)		Subvention exploitation CAF	
	Honoraires			
	Publicité – Publications		Subvention exploitation EPCI (interco)	
	Transports d'activité et d'animation			
	Déplacements, missions, réceptions		Subvention exploitation entreprise	
	Frais postaux et de télécommunications			
	Services bancaires		Agence de services et de paiements (ex CNASEA - emplois aidés)	7 700
	Formation des Professionnels			
	Cotisations fédérations ou associations		Subv autre entité publique	
63	IMPOTS ET TAXES	370		
	Impôts et taxes liés aux salaires	370	Subvention MSA	
	Autres impôts et taxes			
			75 AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	4 234
			Cotisations	
64	CHARGES DE PERSONNEL	17 560	Dons	
	Salaires		Logistique	4 234
	Salaires emplois aidés	15 900	76 PRODUITS FINANCIERS	0
	Charges Sécurité sociale et prévoyance	1 660		
	Autres charges sociales			
			77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	10 660		
	Logistique	10 660	78 REPRISE SUR PROVISIONS	0
66	CHARGES FINANCIERES	0		
			79 TRANSFERT DE CHARGES	0
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0		
68	DOTATIONS	0		
	Dotation aux amortissements			
	Dotations aux provisions			
86	CHARGES SUPPLETIVES	0	87 CONTREPARTIE CHARGES SUPPLETIVES	0
	Mise à disposition de personnel		Contrepartie des mises à disposition	
	Mise à disposition de locaux			
	Prestations techniques			
	EXCEDENT		DEFICIT	
	TOTAL Charges	29 151	TOTAL Produits	29 151

Fait à SEDAN, le 11/03/2019
Joëlle BASTIEN, Présidente



LUDOTHÈQUE DE CENTRE SOCIAL LE LAC
BUDGET PREVISIONNEL 2021 (arrondis à l'euro)

Exercice 2021

date de début : 01/01/2019

date de fin : 31/12/2021

	CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
660	ACHATS	312 70	PRODUITS DES SERVICES RENDUS	5 520
	ACHATS DE PRESTATIONS POUR ACTIVITES		PRESTATION DE SERVICE CAF	5 520
	EDF/GDF/EAU/CARBURANT			
	Petit matériel fourniture entretien		Fonds publics et territoires : CNAF (arrondi à l'euro inférieur)	
	Fournitures administratives et de bureau			
	Autres fournitures prod. Pharma	312	Participations des usagers	
	Alimentation – Boissons		Produits des activités	
61	SERVICES EXTERIEURS	260	74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	19 767
	Loyers et charges locatives		Subvention Etat	
	Locations de matériel			
	Entretien et réparations	260	Subvention région	
	Primes d'Assurance			
	Documentation, colloque		Subvention département	4 000
	Formation des bénévoles			
			Subvention communale	8 067
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	0		
	Personnel extérieur (facturé)		Subvention exploitation CAF	
	Honoraires			
	Publicité – Publications		Subvention exploitation EPCI (interco)	
	Transports d'activité et d'animation			
	Déplacements, missions, réceptions		Subvention exploitation entreprise	
	Frais postaux et de télécommunications			
	Services bancaires		Agence de services et de paiements (ex CNASEA - emplois aidés)	7 700
	Formation des Professionnels			
	Cotisations fédérations ou associations		Subv autre entité publique	
63	IMPOTS ET TAXES	378		
	Impôts et taxes liés aux salaires	378	Subvention MSA	
	Autres impôts et taxes		75 AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	4 234
			Cotisations	
64	CHARGES DE PERSONNEL	17 911	Dons	
	Salaires		Logistique	4 234
	Salaires emplois aidés	16 218	76 PRODUITS FINANCIERS	0
	Charges Sécurité sociale et prévoyance	1 693		
	Autres charges sociales			
			77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	10 660		
	Logistique	10 660	78 REPRISE SUR PROVISIONS	0
66	CHARGES FINANCIERES	0		
			79 TRANSFERT DE CHARGES	0
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0		
68	DOTATIONS	0		
	Dotation aux amortissements			
	Dotations aux provisions			
86	CHARGES SUPPLETIVES	0	87 CONTREPARTIE CHARGES SUPPLETIVES	0
	Mise à disposition de personnel		Contrepartie des mises à disposition	
	Mise à disposition de locaux			
	Prestations techniques			
	EXCEDENT		DEFICIT	
	TOTAL Charges	29 521	TOTAL Produits	29 521

Fait à SEDAN, le 11/03/2019
 Joëlle BASTIEN, Présidente



LUDOTHÈQUE DE CENTRE SOCIAL LE LAC
BUDGET PREVISIONNEL 2022 (arrondis à l'euro)

Exercice 2022

date de début : 01/01/2019

date de fin : 31/12/2022

	CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
660	ACHATS	300 70	PRODUITS DES SERVICES RENDUS	5 520
	ACHATS DE PRESTATIONS POUR ACTIVITES		PRESTATION DE SERVICE CAF	5 520
	EDF/GDF/EAU/CARBURANT			
	Petit matériel fourniture entretien		Fonds publics et territoires : CNAF (arrondi à l'euro inférieur)	
	Fournitures administratives et de bureau			
	Autres fournitures prod. Pharma	300	Participations des usagers	
	Alimentation – Boissons		Produits des activités	
61	SERVICES EXTERIEURS	260	74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	20 120
	Loyers et charges locatives		Subvention Etat	
	Locations de matériel			
	Entretien et réparations	260	Subvention région	
	Primes d'Assurance			
	Documentation, colloque		Subvention département	4 000
	Formation des bénévoles			
			Subvention communale	8 420
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	0		
	Personnel extérieur (facturé)		Subvention exploitation CAF	
	Honoraires			
	Publicité – Publications		Subvention exploitation EPCI (interco)	
	Transports d'activité et d'animation			
	Déplacements, missions, réceptions		Subvention exploitation entreprise	
	Frais postaux et de télécommunications			
	Services bancaires		Agence de services et de paiements (ex CNASEA - emplois aidés)	7 700
	Formation des Professionnels			
	Cotisations fédérations ou associations		Subv autre entité publique	
63	IMPOTS ET TAXES	385		
	Impôts et taxes liés aux salaires	385	Subvention MSA	
	Autres impôts et taxes			
			75 AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	4 234
			Cotisations	
64	CHARGES DE PERSONNEL	18 269	Dons	
	Salaires		Logistique	4 234
	Salaires emplois aidés	16 542	76 PRODUITS FINANCIERS	0
	Charges Sécurité sociale et prévoyance	1 727		
	Autres charges sociales			
			77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	10 660		
	Logistique	10 660	78 REPRISE SUR PROVISIONS	0
66	CHARGES FINANCIERES	0		
			79 TRANSFERT DE CHARGES	0
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0		
68	DOTATIONS	0		
	Dotation aux amortissements			
	Dotations aux provisions			
86	CHARGES SUPPLETIVES	0	87 CONTREPARTIE CHARGES SUPPLETIVES	0
	Mise à disposition de personnel		Contrepartie des mises à disposition	
	Mise à disposition de locaux			
	Prestations techniques			
	EXCEDENT		DEFICIT	
	TOTAL Charges	29 874	TOTAL Produits	29874

Fait à SEDAN, le 11/03/2019
 Joëlle BASTIEN, Présidente

